

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Séance du 5 juin 2026

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 27

L'An deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-sept heures,

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment
convoqué le vingt-huit mai deux mille vingt-six, s'est réuni au
nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

N°2026/DELIB/061

Objet :
*Election des
délégués et
suppléants en vue
des élections
sénatoriales*

Rapporteur :
*Philippe de
BEAUREGARD*

Présents : Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, David AZZOLINI, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, Adjoint. Claude CHEVALIER, Francine DENEUX, Jean-Paul HUBLET, Patricia MURET, Michèle AUBERT, Patrick FARRE, Gérard THON, Monique MANTIONE, Isabelle LATARD, Christophe LACROIX, David DUSSART, Jean-François MENGUY et Françoise VIRLOUVET, Conseillers Municipaux.

Procurations : Antonio MUGA ayant donné procuration à Jean-Luc DA COSTA, Sylvia LANFUMEY ayant donné procuration à Liliane DIAZ, Jean-Paul LENER ayant donné procuration à Hervé AURIACH, Elvire TEOCCHI ayant donné procuration à Philippe de BEAUREGARD, Chantal BERGEL ayant donné procuration à Sylvette GILL, Olivia NENCI-PAULO ayant donné procuration à Renée SOVERA et Nathalie ROSE ayant donné procuration à Françoise VIRLOUVET.

Absents excusés : Néant.

**Considérant la désignation de Madame Liliane DIAZ, comme
secrétaire de séance,**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2122-1 et suivants du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu les articles L 289 et R 133 du code électoral, les délégués et les
suppléants du conseil municipal en vue des élections des sénateurs
sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation
proportionnelle suivant la règle du la plus forte moyenne, sans
panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité des suffrages, le plus
âgé des candidats est déclaré élu.

Conformément aux articles L 284 et L 286 du code électoral, le conseil municipal doit élire quinze délégués et cinq suppléants.

Conformément à l'article R 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par Monsieur le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés, Madame Renée SOVERA et Monsieur Claude CHEVALIER, et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, Monsieur David DUSSART et Monsieur Christophe LACROIX, présents à l'ouverture du scrutin.

Vu la candidature des listes « Camaret, notre village, notre fierté ! » et « Camaret au cœur »,

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son enveloppe dans l'urne prévu à cet effet.

Après dépouillement, les résultats de l'élection sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0,
- Nombre de votants (bulletins déposés) 27,
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0,
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0,
- Nombre de suffrages exprimés : 27,

La liste « Camaret, notre village, notre fierté ! » a obtenu :

- Suffrages obtenus : 24 voix (vingt-quatre voix),
- Nombre de délégués obtenus : 14
- Nombre de suppléants obtenus : 5

La liste « Ensemble pour Camaret » a obtenu :

- Suffrages obtenus : 3 voix (trois voix),
- Nombre de délégués obtenus : 1
- Nombre de suppléants obtenus : 0

ELIT – les délégués titulaires et suppléants suivants :

- 1. De BEAUREGARD Philippe, liste « Camaret, notre village, notre fierté ! », délégué,**
- 2. DIAZ Liliane, liste « Camaret, notre village, notre fierté ! », déléguée,**
- 3. AURIACH Hervé, liste « Camaret, notre village, notre fierté ! », délégué,**
- 4. GILL Sylvette, liste « Camaret, notre village, notre fierté ! », déléguée,**
- 5. AZZOLINI David, liste « Camaret, notre village, notre fierté ! », délégué,**
- 6. TEOCCHI Elire, liste « Camaret, notre village, notre fierté ! », déléguée,**
- 7. MUGA Antonio, liste « Camaret, notre village, notre fierté ! », délégué,**
- 8. SOVERA Renée, liste « Camaret, notre village, notre fierté ! », déléguée,**
- 9. DA COSTA Jean-Luc, liste « Camaret, notre village, notre fierté ! », délégué,**
- 10. LANFUMEY Sylvia, liste « Camaret, notre village, notre fierté ! », déléguée,**
- 11. FARRE Patrick, liste « Camaret, notre village, notre fierté ! », délégué,**
- 12. NENCI-PAULO Olivia, liste « Camaret, notre village, notre fierté ! », déléguée,**
- 13. THON Gérard, liste « Camaret, notre village, notre fierté ! », délégué,**
- 14. DENEUX Francine, liste « Camaret, notre village, notre fierté ! », déléguée,**
- 15. VIRLOUVET Françoise, liste « Ensemble pour Camaret », délégué,**
- 16. LACROIX Christophe, liste « Camaret, notre village, notre fierté ! », suppléant,**
- 17. BERGEL Chantal, liste « Camaret, notre village, notre fierté ! », suppléante,**
- 18. HUBLET Jean-Paul, liste « Camaret, notre village, notre fierté ! », suppléant,**

19. LATARD-FOUILLEUL Isabelle, liste « Camaret, notre village, notre fierté ! », suppléante,
20. CHEVALIER Claude, liste « Camaret, notre village, notre fierté ! », suppléant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire,



Liliane DIAZ,
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line and several loops, positioned to the right of the text 'Liliane DIAZ, Secrétaire de séance'.

Publié le : 11 JUIN 2026

Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 10 JUIN 2026

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



